

**LA FORMATION PERMANENTE
IDEE NEUVE ? IDEE FAUSSE ?**

- 321 RENE PUCHEU : Introduction
- I. LE REVE**
- 337 HENRI DESROCHE : L'origine utopique
367 PAUL THIBAUD : Critique de l'école et éducation permanente
- II. BESOINS ET CONSEQUENCES**
- 380 GUY ROUSTANG : A-t-on besoin de gens formés ?
391 DANIEL MOTHE : Une loi pour les O.S. ?
407 RENAUD SAINSAULIEU : L'effet de la formation sur l'entreprise
- 429 THEO BERNHEIM ET GERARD ADAM : Formation et pouvoir dans l'entreprise
439 NOEL-FRANÇOIS BARBICHON : Le marché de la formation
450 JAMES G. CLARKE : L'adulte en question
- III. L'ENJEU SYNDICAL ET POLITIQUE**
- 457 JEAN-WILLIAM LAPIERRE : Un terrain de lutte
470 LEON VINZIER : L'expérience de Lip
481 Enquête auprès des Syndicats et des Associations de culture populaire

IV. MISES EN QUESTION

- 519 DIDIER PIVETEAU : Rapatrier la formation
529 ETIENNE VERNE : Une scolarisation sans fin
547 JACQUES DELORS : Au-delà des illusions
- ★
- 562 Vocabulaire
564 Sigles
567 R. PUCHEU ET J.-M. DOMENACH : Pour s'y reconnaître
576 Nos collaborateurs

JOURNAL A PLUSIEURS VOIX

- 578 Rumeurs de crise. — Economiser de l'énergie. — Le nid de vipères (Chypre). — Procès Klarfeld. — Les manœuvres de la droite portugaise. — Asterix et vieilles dentelles. — Sur le football, par ROGER CHABAUD, CONRAD DETREZ, ALFREDO MARGARIDO, JEAN MEDERIC, REGIS PARANQUE, LILIANE PRINCEET.

LIBRAIRIE DU MOIS

- 596 Julien Green : Jeunesse. — Ludvik Vaculik : Les cobayes. — Stanko Lesic : Les intellectuels et la contrainte idéologique. — François Fonvieille-Aiquier : Les Français dans la drôle de guerre. — Guy Chapman : Six semaines de campagne. — Michel Luanay : L'armistice de 1940. — Jules Jeanneney : Journal politique, septembre 1939-juillet 1942. — Joachim Fest : Hitler. Par J.-P. AZEMA, CHRISTIAN AUDEJEAN, NICOLE CASANOVA, J.-M. DOMENACH.

CORRESPONDANCE ET AVIS

- 606 Le destin menacé d'Israël

ESPRIT

FONDATEUR : EMMANUEL MOUNIER
DIRECTEUR : JEAN-MARIE DOMENACH
REDACTEUR EN CHEF : PAUL THIBAUD
DIRECTION LITTERAIRE : C. BOURNIQUEL
19, RUE JACOB, PARIS — NOUVELLE SERIE
42^e ANNEE — N° 439 — OCTOBRE 1974

LA FORMATION PERMANENTE IDEE NEUVE? IDEE FAUSSE?

Les trois âges.

La formation des adultes n'est pas une invention des mille et un génies de notre siècle : en quel millénaire, sur quel continent, dans quelle société, n'a-t-on « perfectionné » celles et ceux qui n'étaient plus des *teen agers* ?

Comme la plupart des institutions, celle-ci a commencé par n'être pas institution. En son premier âge, la formation des adultes se pratiquait sans que nul parût le savoir. Elle existait dans la vie sans être idée ou activité spécialisée. Ne remontons pas au déluge. Les portails et les vitraux des cathédrales, la chaire et les tréteaux, d'abord, les salons ensuite, n'étaient-ce pas des media de formation ?

Depuis, la « fonction éducative a perdu le paradis de la pure spontanéité ». N'empêche qu'on en rêve encore. Et Martin Buber n'est pas le seul à ressentir une certaine nostalgie quand il évoque ses premiers matins. « Il y eut un temps,

écrit-il, il y a eu des temps où la vocation spécifique d'éducation n'existait pas et n'avait pas besoin d'exister. Un maître vivait — philosophe, par exemple, ou forgeron — ; ses compagnons et ses apprentis vivaient avec lui ; ils apprenaient ce qu'il leur enseignait de son travail manuel ou intellectuel, mais ils apprenaient aussi, sans qu'ils s'en fussent occupés, ni eux, ni lui, ils apprenaient le mystère de la vie dans la personne ; l'Esprit les visitait... » Premier âge : ce fut le temps de l'innocence.

Enjambons des siècles et des siècles. A l'époque dure des bourgeois conquérants », la formation des adultes commença à devenir *souci*. Non pas la formation de n'importe quelle « grande personne ». Les rentiers raffinés fréquentaient les conférences des Annales, voire celles de Notre-Dame, sans que cela fût qualifié d'instruction ou de formation. « L'éducation populaire » visait plutôt des « exclus ».

En effet, « bien que le terme d'éducation populaire puisse englober toutes les activités qui contribuent à vulgariser le savoir, observait François Bloch-Lainé, il désigne plus précisément l'ensemble des moyens qui tendent à accroître les connaissances, à former le jugement, à développer la sensibilité des travailleurs (ouvriers, petits employés, paysans), en dehors de leurs activités principales (les dits travailleurs étant normalement éloignés par la modicité de leurs ressources, par l'objet de leur profession et par leurs habitudes de la plupart des manifestations de la vie culturelle¹ ».

Cette « éducation populaire » demeura en permanence préoccupation très marginale, réservée soit aux bourgeois à l'âme généreuse caressant l'utopie, soit aux enseignants désireux de « diminuer la déperdition énorme de connaissances élémentaires qui se produit après que les enfants ont quitté l'école », soit aux syndicalistes réalistes et dynamiques. Il n'est pas sans intérêt de relever que le tome XV de l'*Encyclopédie française* (publié en 1939) consacré à l'Education et à l'Instruction réglait son compte à « la post-école » et à « l'enseignement ouvrier » en quatre pages. Il est vrai que ce volume constitue une indication très imparfaite. En ces années-là, « l'éducation populaire » avait, au soleil de 36, fait un bond en avant et était à la veille d'en faire un bien plus grand. Non sans découvrir de nouveaux horizons, car, à l'heure des bourgeois apeurés, on était sensible à nouveau à « cette grande

1. Fr. Bloch-Lainé : *L'emploi des loisirs ouvriers et l'éducation populaire* (1936).

sagesse dormante qu'il y a dans les hommes ». On pensait qu'il était urgent « de réconcilier la pensée savante et l'instinct populaire » (J. Guéhenno). On redécouvrait les vertus du « populisme culturel ». On inclinait à préférer parler de « culture populaire » plutôt que d'éducation populaire.

Second âge, en somme, de la formation des adultes, pour peu qu'on nous autorise à esquisser une histoire très imaginaire de ce phénomène² : ce fut le temps de l'utopie et du romantisme.

L'expansion fit découvrir un nouveau monde ; pour la formation des adultes commença un troisième âge. Comme une trainée de poudre, la certitude se répandit de la convergence de la Production et des Lumières. Pour beaucoup, il parut hors du moindre doute — Guy Roustang exposera plus loin pourquoi cette évidence lui paraît incertaine — que la croissance impliquait nécessairement la généralisation, l'intensification et la démocratisation du savoir.

Sous ce grand choc, la « culture populaire » s'éffaça, d'abord devant « l'action culturelle » car il ne s'agissait plus, se mit-on à penser, « de compléter l'action éducative ou de compenser ses lacunes, mais d'englober celle-ci dans une entreprise plus vaste qui s'adresserait à tous les individus, sans distinction d'âge ni de condition³ ». L'on crut, dans les années 60, que « l'action culturelle, sous l'impulsion de l'Etat, (serait) susceptible d'entraîner une « mutation » aussi considérable et profonde dans la vie nationale tout entière que l'avait fait la mise en place du système de l'enseignement public dans les années 1880-1890⁴ ».

Le « développement culturel » inquiéta et « ne passa pas », ou passa peu. En tous cas, il ne tarda pas à le céder à la « formation permanente », à partir de l'accord national interprofessionnel du 9 juillet 1970 sur la formation et le perfectionnement professionnel et, surtout, de la fameuse loi n° 71.575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente. Bien sûr, ces textes ne créèrent pas la « formation permanente » en France. En fait, depuis les années 50, au niveau

2. Pour une histoire plus circonstanciée et plus rigoureuse, cf. J. Charpentier et R. Kaes : *Histoire de la culture populaire* (Ed. ouvrières), B. Cacérés : *Histoire de l'éducation populaire* (Ed. du Seuil), G. Thuillier : *La promotion sociale* (Ed. sociales).

3. P. Gaudibert : *Action culturelle : Intégration et/ou subversion* (Caserman-Poche, 1972).

4. *Ibid.*

l'éducation permanente, d'être parée des vertus de thaumaturge.

Ensuite, ce concept-cautchouc offre tous les avantages de la mollesse. Chacun peut le modeler et le colorer au gré de ses besoins, de ses songes ou de ses intérêts. L'« éducation permanente », ça ne veut rien dire — ou si peu — en soi, tant que l'on n'a pas répondu à cinq questions-clés : l'éducation pour qui ? l'éducation par qui ? l'éducation de quoi ? l'éducation comment ? l'éducation pour quoi ? Aussi bien, cette vacuité de l'idée explique-t-elle la multiplicité des définitions — on voudra bien nous dispenser de procéder à l'inventaire — et, non moins, le concert cacophonique qui la célèbre.

« Sans vain triomphalisme mais aussi sans inutile modestie, nous pouvons dire que les faits portent aujourd'hui témoignage de l'engagement sans retour des chefs d'entreprise et de leurs organisations dans l'œuvre immense de la formation continue... » déclarait le Président Y. Chotard en conclusion des journées d'études du C.N.P.F. sur la formation continue (Deauville, 20-21 novembre 1973). Déclaration à compléter par un mot du Président Ceyrac qui parlait de « l'œuvre de la formation continue... ». Ainsi en faisant sienna la formation permanente, le patronat français n'a-t-il pas conscience de faire une bonne œuvre ? Un autre patron le confiait sans fard : « En vue de quoi cet effort et ces dépenses gigantesques ?... En quoi et comment la formation peut-elle rendre l'entreprise plus efficace ? La réponse me paraît d'une simplicité biblique si l'on admet que définir l'entreprise comme étant essentiellement un groupe d'hommes réunis en vue de l'accomplissement d'une tâche économique... Si le président, l'ingénieur, le chercheur, le commerçant, l'ouvrier, l'employé administratif sont tous convenablement formés à leur tâche, on peut penser que l'entreprise saura se doter des moyens appropriés et attendre ses objectifs économiques de façon convenable, car qu'est-ce que l'efficacité ? C'est, comme le disait saint Thomas, l'adéquation des moyens aux fins. Seule la formation de tous les hommes de l'entreprise peut permettre de l'obtenir⁵. »

L'enthousiasme des militants n'est pas moindre que celui des patrons : « Le combat pour une formation permanente authentique est capital pour jeter aujourd'hui les bases de la démocratie économique en France, et demain pour entamer la marche vers une société socialiste autogérée. L'autogestion trouve, en effet, dans la formation permanente un support essentiel et un préalable nécessaire⁶. » Ah ! le beau mythe

5. J.Y. Eichenberger, in *Chronique sociale de France*, janv.-fév. 1974.

6. Michel Berson, in *Après-demain*, mars-avril 1973.

de plusieurs entreprises, au niveau de branches professionnelles — en particulier l'agriculture — à travers certaines lois notamment, prenait forme, dans l'inattention de l'opinion sinon des spécialistes, un nouveau système éducatif. Cependant, il est indéniable que les accords et la loi que l'on vient de citer ont fait faire un « bond en avant » considérable à la formation permanente, et l'ont introduite dans le débat politique.

La formation des adultes est désormais au *temps de la formation permanente*. Cette nouvelle phase, peut-on déjà la qualifier ? Ce serait de mauvaise méthode dans un liminaire. En outre, il y aurait quelque danger à avancer une caractéristique car — et les contributions à ce numéro ne manqueront pas de le manifester — les esprits sont divisés sur la portée et la signification de la formation permanente. D'aucuns n'hésitent pas à y voir une « révolution silencieuse », tandis que d'autres y flairent une « grande illusion » salvatrice du Pouvoir bourgeois. Ce temps est, pour le moins, celui de l'*ambiguïté*. Qui s'en étonnerait ? Quelle saison de l'aventure humaine ne fut, en son commencement, ambivalente ?

Plutôt donc que de l'emprisonner d'ores et déjà dans un attribut ou une épithète qu'emporteraient les réflexions qui suivront — et surtout le vent du devenir —, il est préférable de s'attacher à caractériser la situation faite à la formation des adultes, en France et maintenant. Dans cette perspective, sept faits méritent attention.

Une nouvelle religion.

Assurément, il n'est nullement certain qu'en matière d'éducation ou de formation d'adultes, notre société — n'en déplaise à « l'esprit du temps » qui veut que nous soyons toujours les plus forts — en fasse davantage que d'autres. En revanche (il sied d'être juste), en ce qui concerne le discours sur l'éducation permanente, tous les records sont battus. Celui-ci n'a jamais été — pourra-t-il jamais être ? — si luxuriant et si fervent. Ce n'est pas un accident. Ces circonstances s'expliquent par au moins trois facteurs.

D'abord, presque toutes les utopies politiques en Occident — l'article de Henri Desroche le met en lumière — font large la place à l'éducation comme voie royale de l'avènement de la Société Autre, et leurs adeptes ne manquent pas, souvent, de sombrer dans cette « illusion pédagogique » qui tend à réduire la question de l'homme à l'acquisition du savoir. Voilà dix années, déjà, passées ; beaucoup croyaient très fort à l'information comme moyen de salut. Voici l'heure, pour

que voilà ! Le plus extraordinaire dont nous jouissons encore, car le seul, probablement, dont le culte soit unanime. Au moins au niveau du mot !

Un dernier trait explique la ferveur dont jouit l'éducation permanente, et justifie que l'on parle de mythe : la tâche qui lui est assignée. Indubitablement, Bertrand Schwartz — dont la plume est d'ailleurs en général plus lyrique — a tort de prétendre que « l'éducation permanente est un moyen (ou mieux, un ensemble de moyens) auxquels l'homme fait appel aux divers âges de sa vie, aux divers stades de son développement, aux diverses fonctions privées ou publiques qu'il occupe dans la société⁷ ». Peu de celles et de ceux qui luttent pour l'éducation permanente l'imaginent comme un « ensemble de moyens ».

Gaston Berger — toujours important comme source des mythes socio-politiques du temps présent et l'un des promoteurs de celui-ci — permet de mieux appréhender la vraie nature de l'enjeu : « La nouveauté du monde moderne fait qu'il est sans doute important, aujourd'hui comme autrefois, d'acquiescer des connaissances, mais il devient nécessaire aussi de changer l'homme⁸. » *Changer l'homme* ! voilà bien le mot-clé, le mot-piège évidemment, car à l'instar de l'expression « éducation permanente », le mot « changement » est un fourre-tout. Changer l'homme, ce peut être le rendre simple et malléable afin qu'il s'adapte. « La formation professionnelle continue (...) a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail », lit-on dans l'article premier de la loi du 16 juillet 1971. Changer l'homme peut, au contraire, faire surgir des libertés conquérantes. On peut dire « changer l'homme » comme « changer la vie ».

Cependant, quelle que soit l'hypothèse, « changement » et « changer » ont des accents magiques. Ils sous-entendent *évolution, révolution* ou *conversion*. C'est pourquoi l'éducation permanente est autre chose qu'une idée : un mythe.

Une nouvelle paroisie.

Généralement, les commentateurs de la loi de 1971 ont mis en avant que la création d'un droit à un « congé de formation » — c'est-à-dire du droit reconnu à tout salarié de

7. B. Schwartz, in *Pour*, n° 21/22.

8. G. Berger : *L'homme moderne et son éducation* (P.U.F., 1962).

s'absenter pendant les heures normales de son travail pour suivre un stage de formation — était l'innovation la plus importante de cette législation. Ce n'est pas faux, d'un strict point de vue juridique.

On a également beaucoup fait valoir que ce nouveau droit n'était pas simplement proclamé, comme tant d'autres, par la loi, mais que celle-ci en organisait les possibilités concrètes d'exercice. C'est exact.

De fait, le législateur a stipulé que, sous certaines conditions, la participation à un stage — pourvu que celui-ci entre dans une des catégories prévues et qu'il s'agisse donc, soit d'un stage de « conversion » et de « prévention », soit d'un stage d'« adaptation », soit d'un stage de « promotion », soit d'un stage « d'entretien ou de perfectionnement des connaissances », soit d'un stage de « préformation, formation, préparation ou spécialisation » — ouvre droit à rémunération. De plus, il a prévu — chose capitale — des moyens de financement, en décidant notamment que tout employeur occupant un effectif minimum de dix salariés, quelle que soit son activité, doit affecter à la formation un pourcentage déterminé des salaires versés. Le montant de cette participation a été de 0,80 % en 1972 et 1973 ; il est de 1 % actuellement ; il sera porté ultérieurement à 2 %.

En revanche, contre cette loi — on trouvera d'ailleurs cette objection développée dans plusieurs des articles qui suivent et nous y reviendrons nous-même — on a montré que ce monumental appareil n'était qu'un accessoire et un adjuvant de la politique d'industrialisation. Cela n'est pas douteux et, malgré la contraction habile de nombreux laudateurs parlant de formation continue, les mesures considérées concernent et ne concernent que la formation *professionnelle* continue. Cependant, il sied de nuancer cette réserve en observant que l'opposition que suggèrent ou que creusent à l'extrême bien des adversaires de la loi entre « formation professionnelle » et « culture », mériterait d'être revue. Et probablement corrigée.

A l'encontre de ce dispositif, on a également prétendu que « tout en faisant des concessions aux travailleurs, le patronat vient en même temps d'accroître son contrôle sur tout le système de formation⁹ ». A l'appui de cette critique, on a relevé en particulier l'insuffisance de la représentation — ou du rôle — des syndicats ouvriers dans les différentes instances, et en particulier les pouvoirs très restreints du Comité d'entreprise qui n'a que voix consultative sur les décisions concernant

9. *Rénovation syndicale*, janvier 1974.

la formation. Certes, le législateur a conçu et l'administration a encouragé la constitution de Fonds d'assurance-formation (F.A.F.), c'est-à-dire d'organismes paritaires susceptibles de recevoir la contribution des employeurs et d'organiser la formation des travailleurs des entreprises adhérentes. Il demeure que le « pouvoir » patronal est grand. Sinon tout-puissant, du moins très puissant.

A travers ces commentaires opposés, on peut, me semble-t-il, se faire une idée des avantages et des inconvénients de cette fameuse loi. Cependant, on peut se demander si, au fil des études, a été suffisamment mise en lumière la portée la plus fondamentale et, sous un certain biais, la plus lourde de conséquences sur la longue durée. A trop se quereller sur l'excès de pouvoir accordé aux entrepreneurs — circonstance toujours modifiable puisqu'il suffit que le rapport des forces sociales varie —, on laisse échapper le phénomène le plus nouveau : la *valorisation de l'entreprise*. Hier unité de production, aujourd'hui en charge de la formation, demain centre culturel ?

C'est sur une interrogation sur la place et sur le rôle de l'entreprise dans la vie sociale que débouche une analyse des structures de la formation professionnelle continue. Certes, on peut démontrer — et Léon Loué¹⁰ l'a fait avec perspicacité — que celles-ci ne sont que la manifestation d'un changement de style de l'autorité patronale. Il n'est que d'ouvrir n'importe quel ouvrage destiné à la formation des chefs d'entreprise pour le constater. On y lit qu'« une décision négociée est plus efficace qu'une décision autoritaire », que « l'animation des hommes se révèle profitable pour la production », que « l'on revient à des notions antitayloriennes de l'organisation du travail », qu'il faut passer du « chef du personnel au responsable des ressources humaines¹¹ », etc.

Toutefois, ne faut-il pas « aller plus loin » ? José Bidegain a-t-il tort ou raison de penser : « L'entreprise a pris une place considérable dans la vie des salariés. L'urbanisation et l'industrialisation rapides ont fait éclater les communautés traditionnelles — village, paroisse, quartier. Seule l'entreprise demeure. On y est d'autant plus attaché qu'il n'y a plus de forum, plus de rencontre pour la communication entre les hommes. L'entreprise est le seul endroit où ils ne se sentent pas isolés¹² » ? Le rôle de l'entreprise dans la formation des adultes ne fait-il que commencer ? L'entreprise, nouvelle paroisse ?

10. Léon Loué, in *Sociopsychanalyse*, n° 4 (Petite bibliothèque Payot).

11. *L'entreprise moderne* (« Les sciences de l'action », Hachette).

12. In *L'Expansion*, 2 octobre 1973.

Un nouveau marché.

Si les grandes lois sont celles qui amènent à se poser de grandes questions, celle que nous considérons en est bel et bien une, car, outre les interrogations qu'elle suscite sur les fonctions de l'éducation permanente et de l'entreprise, elle oblige à se demander s'il est souhaitable de soumettre la formation des adultes aux lois du marché.

En fait, elle l'est déjà en partie, depuis longtemps, dans la mesure — faible il est vrai — où la presse est un moyen de formation. Malgré cette circonstance, ni ceux qui croient au ciel ni ceux qui n'y croient pas n'ont jamais admis, en France, qu'on fasse commerce de la formation ; la situation normale en ce domaine a longtemps paru être à la plupart le monopole. Transmission d'une parole venue d'ailleurs, l'éducation, qu'elle fût de l'adulte ou de l'enfant, supportait mal l'idée de tolérance et excluait celle de concurrence.

Or le législateur de 1971 a amorcé la grande désacralisation. L'entrepreneur qui, chaque année, doit affecter une certaine somme à la formation a l'embaras du choix quant à son utilisation : il peut notamment organiser des stages lui-même, il peut concéder le choix et l'organisation de ceux-ci à un organisme paritaire — un Fonds d'assurance-formation —, il peut « acheter » de la formation à n'importe quel « vendeur ». Il peut aussi — mentionnons ceci pour mémoire — se contenter de verser sa participation au Trésor. Dès lors, les jeux sont ouverts. « Désormais, les partenaires vont se trouver sur un pied d'égalité, qu'il s'agisse de tel lycée technique, de la formation professionnelle des adultes (dépendant du ministère du Travail et des Affaires sociales) ou des organisations professionnelles patronales. Il y a là un moyen de faire apparaître une certaine vérité de la situation du marché », déclarait R. Vattier¹³.

Evidemment, voilà un choix qui ne peut être que contesté. On hurle à la fin du monopole de l'Education nationale. On crie : « Haro sur les marchands de soupe ! » On avance moins vite, me semble-t-il, dans les propositions concrètes car — J.W. Lapierre le suggère plus loin — enfin, est-il pensable que les Françaises et les Français vivent dans la lumière — ou à l'ombre — de l'Université de 7, ou de 2, à 77 ans ?

Quoi qu'il en soit, on est en train d'assister à une fantastique éclosion d'organismes multiples. Dont certains ont déjà vécu ce que vivent les roses ; heureusement ! (Beaucoup n'étaient

13. R. Vattier : « Formation continue et entreprise », A.C.A.D., juin 1971.

point des roses !) Dont certains relèvent autant de l'agence de tourisme que de l'organisme de formation. Toutefois, il ne faut rien exagérer. Il est aussi des entreprises de formation qui concilient compétence « pédagogique » et profit. R. Vatié a raison : il y a « une certaine vérité du marché ».

Quoi qu'il en soit, la multiplication va bon train. 600 nouveaux organismes de formation pour adultes sont, *grosso modo*, nés depuis 1971, et il n'est qu'à lire la rubrique « Formation permanente » de certaines revues telle *Entreprise* ou de consulter le *Dicoguide de la formation* qui présente « 1 500 organismes publics et privés, nationaux et régionaux », pour être pris de vertige devant l'abondance des « offres ». Pour être également intrigué par quelques-unes d'entre elles.

En effet, si l'on comprend le but et la raison d'être de ces stages visant « une formation technique dans les métiers du bois et de la forêt », ou de celui qui « vend » « un cycle d'études et de perfectionnement pour les techniques de nettoyage et d'entretien des immeubles », ou de celui qui initie aux « techniques du vide », on est bien plus intrigué d'autres propositions. Par exemple, l'un se donne purement et simplement pour « but de faciliter toutes les démarches de changement personnel et social ». Tel autre, doté d'animateurs « formés à la psychosociologie et à un style d'animation participatrice ainsi qu'à la méthodologie de la pédagogie des adultes » (heureux organisme !), offre des « formations spécifiques : notions nouvelles de productivité, créativité et innovation, initiation statistique des cadres, formation au marketing des responsables des services de vente, gestion du personnel, réflexion sur une nouvelle éthique de l'entreprise, la dynamique de groupe et ses répercussions sur la vitalité de l'entreprise », mais aussi « un système de consultation psychothérapique et psychopédagogique sur le plan individuel ». Tel autre enfin se fait fort de « permettre aux individus de développer leur potentiel individuel et de progresser dans la connaissance de soi » grâce soit au « groupe d'expression qui a pour but de faire découvrir ou redécouvrir la spontanéité des attitudes permettant l'expression individuelle et collective », soit au « groupe de rencontre (qui permet) de soumettre aux autres un problème personnel, pour mieux communiquer avec soi-même et les autres, pour sortir de la solitude, des relations superficielles ou pénibles », soit à « l'atelier de rencontre et bio-énergétique », soit à « l'atelier d'analyse transactionnelle ».

Formation ou confessionnal ? L'éducation des adultes relèverait-elle désormais de l'histoire comparée des religions ? Il ne faut pas exclure cette hypothèse. Aussi bien, nous avons

précédemment suggéré que cette fantastique dérive vers l'éducation permanente a des ressorts irrationnels. Nous allons retrouver cette caractéristique. Auparavant, il n'est pas négligeable d'en souligner une quatrième.

Un nouveau maquis (juridique).

Nous ne nous y attarderons pas d'ailleurs. C'est inutile ici. Encore que cette circonstance soit, dans la mise en œuvre de la formation professionnelle continue, un obstacle majeur et qu'en outre elle soit fortement révélatrice des dynamiques de la société bureaucratique.

Les auteurs de la loi de 1971 ont toujours prétendu avoir souhaité inaugurer une manière nouvelle de légiférer. C'est pourquoi cette loi prolonge l'accord signé par les « partenaires sociaux » une année auparavant. Cependant, parce qu'« il y a une contradiction aiguë entre la logique de l'administration française et soit la *nature* de beaucoup de fonctions nouvelles, soit les conditions dans lesquelles les changements sociaux obligent à accomplir des fonctions anciennes¹⁴ », en l'espace de quelques mois le droit de la formation professionnelle continue est devenu un maquis inextricable.

Des décrets, des arrêtés, des circulaires à la douzaine couvrent plus de quatre cent quatre-vingt-sept de ces pages aux lignes serrées dont les imprimeries du *Journal officiel* ont l'art. A telle enseigne que l'on susurre dans l'Administration qu'à l'exception de trois ou quatre spécialistes, personne en France et en Navarre n'est en mesure de préciser les droits et obligations de chacun, dès qu'un cas sort du courant.

Evidemment, comme toujours dans les organisations, tout le monde a conscience des inconvénients du phénomène. Tant et si bien qu'une course éperdue est engagée entre le raz de marée déferlant des textes — d'autant plus qu'à chaque commentaire publié une nouvelle lacune apparaît — et le flot des rapports qui exposent qu'étant donné la complexité et le nombre des règlements, la priorité des priorités est l'information du public. Inquiétant, ce phénomène. Fascinant et même terrifiant. Nos sociétés sont-elles encore viables ?

De nouvelles missions.

Feuilletant précédemment un répertoire des organismes de formation, nous avons observé la diversité et même l'hétérogénéité des « produits » qu'ils offraient. De fait, la formation

14. Stanley Hoffmann, in *Esprit*, mai 1974.

permanente est désormais l'objet d'approches de style et de nature très variés. Si l'on prend le risque d'écrire sommairement, on dira que les actions qui entrent dans son champ vont de la *transmission du savoir* à l'*exploration des abysses*, en passant par la *réorganisation de la société*. Le passionnant compte rendu de « situations » publié par le C.E.P.R.E.G.¹⁵ est significatif de ces diverses conceptions de la formation, et aussi du mouvement irréversible qui amène les praticiens de la formation à faire franchir à celle-ci de « nouvelles frontières » ou à l'imaginer « sans rivage ».

En réalité, à l'heure des sciences humaines, « l'andragogie », à l'instar des autres activités éducatives, est en train « d'explorer », « d'im-ploser » et de s'inverser.

D'abord, l'intervention pédagogique n'est plus considérée comme isolable de la totalité des structures sociales. Le « formé » ou le « s'éduquant » étant conditionné par l'en-semble des pesanteurs, l'acte éducatif ou l'incitation éducative ne paraît pouvoir être efficace que s'il s'inscrit dans une modification de l'environnement. Un individu ne se change pas seul, on ne change que tout et tous ensemble. La formation ne peut exister à l'état séparé. Renaud Sainsaulieu, ainsi que G. Adam et Th. Bernheim notamment montrent ci-après qu'au niveau de l'entreprise, formation et organisation sont liées. La formation ex-plose sur la totalité du champ social.

Ensuite, les activités de formation visent plus loin, plus profond. Elles ne se contentent pas de présenter et d'in-culquer des connaissances. Selon les locutions à la mode, elles visent à « apprendre à apprendre », à donner un « savoir-faire » et même un « savoir-être ». Témoignage cette étonnante publicité recueillie dans une des multiples revues de formation nées ces années-ci : « La méthode Romain agit sur l'être, et non sur l'avoir. La réussite de la méthode Romain, sur tous les terrains où elle a été appliquée, est étonnante : arriver en 120 ou 200 heures à déclencher des *mouvements profonds de la personnalité* là où d'autres échouent, souvent en plus de 1 000 heures ; le faire en groupe, ce qui réduit le coût... »

Enfin, la finalité de la formation est en train de changer de sens. Au demeurant, la préférence donnée au mot « formation » sur le mot « éducation » est indicative de ce renversement. La mission de l'éducation était l'intégration ou, tout au moins, la régulation et le contrôle social. Celle de la

formation est la « libération » de l'individu. De la recon-naissance et de la prise de possession de l'héritage qui étaient la fonction de l'éducateur, on passe à « l'apprentissage de la spontanéité » ou, pour écrire comme Martin Buber, « le symbole de l'entonoir est sur le point de s'échanger contre celui de la pompe ». Le formateur a horreur d'être instructeur ; il se veut accoucheur.

De nouveaux clercs.

Mais le peut-il être ? Plus exactement, peut-il n'être que cela ? L'éducation — se voulût-elle formation — a un destin. Jamais l'initiation, c'est-à-dire la religion, n'en est très loin. On le vit bien quand l'instituteur supplanta le curé. Très vite, en celui-là, le contre-curé l'emporta sur le fonctionnaire. De plus, selon l'analyse pertinente de R. Kaes, « la formation est, comme l'amour, un grand thème passionnel : c'est qu'une tension extrême traverse son projet, ses acteurs, ses modalités, sa visée ultime¹⁶ » et, souterrainement à ses opérations, bouillonnent toujours, de près ou de loin, les pulsions de vie et de mort.

Néanmoins, si la formation n'est pas un métier comme beaucoup, le formateur n'est pas non plus un clerc comme ceux d'antan. Hélas pour lui ! (Encore qu'il ne faille pas exagérer son malheur.) Le curé et l'instituteur avaient des positions consacrées et des théologies assurées. Ce n'est pas le cas du formateur. Non pas parce qu'Yvon Chotard pense que chez le formateur « la bonne volonté, une certaine exaltation, le souci d'agir vite l'ont (...) trop souvent emporté sur la réflexion ». Au demeurant, le Président de la Commission sociale du C.N.P.F. considère qu'il n'y a pas lieu de « le regretter, car c'était sans doute nécessaire pour atteindre les premiers résultats¹⁷ ». En vérité, le flottement du formateur vient de plus loin. C'est par suite de déchirements intrinsèques qu'il ne sait ni où il existe ni comment il devrait exister.

Généalogiquement, le formateur est un *déraciné*. Du moins, si l'on en croit Ph. Fritsch¹⁸, qui le spectrographie avec pertinence, mais avec une pointe de cruauté. De fait, l'état de formateur constitue souvent une étape dans l'échelle de la réussite sociale. Pour les uns, il constitue l'amorce d'une

16. R. Kaes, D. Anzieu, etc. : *Fantasme et formation* (Ed. Dunod, 1973).

17. C.N.P.F. 73, décembre 1973.

18. Ph. Fritsch : *L'éducation des adultes* (Ed. Mouton, 1971).

15. *Situations de formation* (Ed. Universitaires, 1974).

descente ; pour les autres, il est un degré dans l'ascension ; encore que cet échelon soit un pis-aller. Culturellement, le formateur est aussi *marginal* à plusieurs univers.

Surtout, psychologiquement, il est *coincé* entre deux institutions qui le fascinent et le repoussent à la fois, soit qu'il ait appartenu à l'une d'elles et qu'il l'ait quittée ou qu'il en ait été rejeté, soit qu'il ait rêvé leur appartenir : il s'agit de l'École et de l'Entreprise. A l'encontre de celle-là, le formateur nourrit comme un sentiment de trahison. C'est normal ; les rapports avec l'École sont comme les rapports avec l'Eglise : ils relèvent de la passion. A l'égard de l'entreprise, le regard est plus serein ; une certaine amertume doublée d'un certain regret le caractérise. En définitive, souvent le formateur préférerait devenir cadre supérieur — si le hasard l'y obligeait — que retourner au professorat.

Opérationnellement, le formateur n'est pas plus à l'aise. A quoi sert-il ? Il l'ignore et hésite. C'est bien pourquoi il somme avec tant d'aigreur entrepreneurs et administrateurs de déclarer leurs objectifs. La clarté lui permettrait d'y voir clair sur son rôle, mais assurément on n'a jamais vu des « décideurs » se démasquer. Dès lors, le formateur ne peut qu'être enfermé dans l'alternative, ou l'absence d'alternative, formulée par P. Gaudibert : « Intégration et/ou subversion. » Cette situation inconfortable explique qu'à l'instar des animateurs, les formateurs « se rebiffent » et qu'en permanence la mauvaise conscience imprègne les organismes de formation : « Tel animateur se plaint de travailler pour le fic, tel autre pour le fic, un troisième estime soudain que nous nageons en pleine utopie, un quatrième abjure sa foi en la formation », rapporte le « journal » du C.E.P.R.E.G. C'est inéluctable. Le formateur peut-il n'être pas « salaud » ?

Enfin, méthodologiquement, le formateur est non moins *crucifié*. Comment doit-il agir ? Selon « une problématique de l'apprentissage ou de l'assimilation » (C.E.P.R.E.G.), ou selon « une pratique de l'analyse » ? Pour le dire autrement, doit-il « prendre la parole » ou s'effacer afin de la « donner » ?

Evidemment, le formateur penche par un biais de son personnage vers une « attitude oblatrice et permissive » (Ph. Fritsch, *op. cit.*). Son langage en est imprégné puisqu'il parle incessamment « d'apporter », « de donner », « d'offrir », de « proposer », etc. Certes. Mais ce disant et prenant ces airs, n'impose-t-il pas, *volens nolens*, des normes ? Quelle contradiction entre « le projet culturel des formateurs qui paraît abolir toute hiérarchie culturelle » et leur comportement qui rapporte « la définition de la culture aux valeurs qui sont les

leurs » (*id.*) ! A l'évidence, « tout se passe comme si, contendant les valeurs de la classe cultivée, ils se présentaient en fait comme l'élite cultivée sur laquelle il est bon de se régler » (*id.*). Au demeurant, cet effet de domination qui lui colle à la peau est-il si insupportable au formateur ? Qui oserait le jurer ? Les formateurs aussi sont des hommes.

C'est pourquoi il siera de veiller à ce qu'au cléricanisme des confessions ne succède pas celui des formateurs et des « analystes ».

Un grand vide.

Caton l'Ancien terminait tous ses discours en rappelant inlassablement l'objectif principal de son action : « *Delenda est Carthago !* » Il est nécessaire de terminer toutes les présentations — fussent-elles sommaires — de la situation faite à la formation des adultes dans la France d'à présent, en insistant sur le contraste entre la part faite à la formation professionnelle continue et celle laissée aux formations permanentes non tournées vers la production des choses.

Certes, ces deux formations ne sont nullement antinomiques, quoi qu'on suggère souvent. La formation la plus technique au métier le plus manuel est culture de l'homme, non moins que l'initiation à l'art. Il demeure qu'être homme, ce n'est pas être producteur seulement. Qui, où, quand formera-t-on le citoyen ? Quels moyens sont offerts à la femme et à l'homme pour les aider, en permanence, à décrypter une société de plus en plus opaque, et à maîtriser par là même leur vie quotidienne ? A la gérer, à y choisir leur style d'existence ?

Il y a les moyens de communication de masse, bien sûr. Mais où apprend-on à « lire » les mass media ? En outre, quel journal, quel « grand moyen d'information » a une politique « pédagogique » dans une société qui les porte davantage à l'incantation qu'à la formation ? Il y a évidemment l'ensemble des institutions culturelles (Maisons de la Culture, M.J.C., Bibliothèques, Musées, etc.). Mais comment n'être pas sur le point de désespérer qu'ils disposent des moyens nécessaires, et parfois d'imagination ?

Il y a évidemment et surtout les « associations », et en particulier les mouvements et associations dits de « culture populaire ». Mais leurs dirigeants ne manquent pas d'être inquiets. Bernard Porte et P. Harvois l'exposent plus loin. L'essor de la formation professionnelle ne les acculera-t-elle pas, peu à peu, à s'intégrer à ce secteur et à délaïser les

pistes « non productives » ? Pour enrayer ce processus inexorable il faudrait que « les pouvoirs publics » aient une politique des associations. Ils n'en n'auront pas tant que le productivisme et aussi l'idolâtrie de l'Etat règneront.

★

En définitive, la formation des adultes est à un carrefour. Elle est menacée d'être réduite à la formation professionnelle continue et d'être enfermée dans « l'impératif industriel ». Celui-ci a besoin d'elle davantage comme moyen de régulation de la politique de l'emploi, voire comme remède aux lacunes de la prévision et aux difficultés de la qualification, que parce que le progrès technologique nécessite l'élévation du niveau culturel. Il faut en finir avec l'illusion de Richta et de Garaudy. G. Roustang le montre plus loin.

Dès lors, outre les luttes à conduire pour qu'à l'intérieur même de ces étroites frontières la formation professionnelle ne reproduise pas l'inégalité sociale — et, encore que Joseph Rovon prétende le contraire, il semble (cf. l'article de Daniel Mothé) que le système laissé à lui-même aille dans ce sens — l'important est désormais d'aller au-delà de la loi du 16 juillet 1971 et de son *aura*. Ce n'est pas blâmer cette loi que de constater qu'elle n'a pas *tout* changé et que, peu à peu, les dynamiques sociales la délestent des visées ambitieuses de ses rédacteurs. Cette loi a produit *quelque chose* : des institutions et un choc.

Désormais il s'agit de dépasser cette étape. D'inscrire la formation professionnelle continue dans une stratégie de la culture pour tous. Car, même si l'on refuse de croire à l'éducation permanente comme baguette magique ouvrant, du matin au soir, sur la société merveilleuse dans laquelle les grandes exigences de l'homme deviendraient « lisibles » et dans laquelle les grandes aventures — l'amour, le pouvoir et la mort — ne seraient plus *risquées*, on peut tenir que l'humanisation passe par l'invention de sociétés moins opaques et offrant à chacune et à chacun plus de liberté de « jeu ».

Mais ce projet, dont la réalisation n'est pas inscrite à l'horizon comme une fatalité, a-t-il même un sens, les choses étant ce qu'elles sont ? Sinon, quelles sont les voies et moyens de son avancée ? Autrement dit, la formation des adultes, où en est-elle ? que doit-on en faire ? Telles sont les questions qui hantent ce numéro.

René PUCHEU.

L'origine utopique

PAR HENRI DESROCHE

« L'éducation [...] le premier des privilèges les plus beaux. Et, s'il arrive jamais à ce privilège de dévier de sa nature et qu'il soit possible de le redresser, c'est là ce que chacun doit toujours faire au cours de sa vie selon son pouvoir. » (PLATON, *Les Lois*, Ed. Piéiade, II, pp. 662-6).

EXISTERAIT-IL une tradition utopique de la formation permanente ? Pour une innovation quelconque, c'est une tendance habituelle — peut-être une tentation abusive — que de se chercher des cautions en faisant appel, comme le suggérait Péguy, d'une tradition moins profonde à une tradition plus profonde, même si cette dernière doit être recueillie auprès de phénomènes marginaux mais récurrents. En l'espèce, la réponse serait assez relative, et pour une raison assez simple : les sociétés utopiques se posent et s'opposent comme contre-sociétés. Tout dépend des sociétés qu'elles contrent. Pour une société sous-scolarisée, l'utopie sera celle d'une société *avec* école, et même école *généralisée et polyvalente*. Au contraire, pour une société sur-scolarisée, l'utopie sera celle d'une société *sans* école, y compris dans la prospective où, école et société s'étant identifiées l'une à l'autre, ou bien le jeu extra-scolaire suffit à socialiser ou bien le rôle social suffit à éduquer. Ces deux polarisations ont peut-être culminé dans l'article 10 du programme énoncé par le manifeste communiste de 1847 : « combinaison de l'éducation avec la production », article qui condense précisément l'utopisme du socialisme naissant.

Mais cet utopisme « socialiste » n'est lui-même qu'un cas dans le champ utopique. Celui-ci a été, dans l'ensemble, moissonné dans